

MAIRIE DE PINS JUSTARET

Envoyé en préfecture le 13/06/2024
Reçu en préfecture le 13/06/2024
Publié le 14/06/24
ID : 031-213104219-20240613-DEC2024_33-AR

Besser le travail

proposée par la société ALELEC 25, rue Voltaire 82000 MONTAUBAN.

Le montant global du marché est porté de 74 231.29 € HT à 77 102.98€ HT soit une augmentation de 3.87 %.

Article 2 :

La présente décision sera publiée et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Pins-Justaret, le 13/06/2024.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

